

Association Notre Dame de Beauchêne

Année 2022

Jean Claude Vais

05 49 80 19 44

Convention de location des salles « le Relais du Parc »

La location comprend la grande salle, le bar attenant, l'espace traiteur et l'extérieur,

L'utilisateur des locaux s'engage à rendre les lieux propres, ou régler un supplément pour le nettoyage, et prendre en charge toutes dégradations constatées lors de l'état des lieux après la location.

La salle doit être libre à 6 heures du matin

Sinon, **30€ pour la petite salle, 50€ pour la grande salle seront facturés en plus de la location.**

Le prix des locations est convenu comme suit : (T. V. A. non applicable. Art **293 B du C. G. I.**)

Grande salle			Petites salles		
½ Journée	150 €	+ ménage : 20 €			
1 Journée	260 €	+ ménage : 20 €	1 journée	105 €	+ ménage : 10 €
2 Journées	465 €	+ ménage : 20 €	2 journées	165 €	+ ménage : 10 €

Utilisateur : M.....

Adresse :

Tél :

Date de location : remise des clés :

Après utilisation de la salle, déposer les clés dans la boîte aux lettres.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions énumérées, et du règlement intérieur.

Libeller le chèque à l'ordre de **l'Association Notre dame de Beauchêne.**

Un chèque de caution de **150 €, 250 €, 400 €, ou 800 €** sera demandé selon la location au moment de la signature du contrat, ainsi que le chèque d'arrhes.

Le règlement devra avoir lieu dans un délai de 15 jours après utilisation de la salle, sinon le chèque de caution sera déposé en banque sans préavis.

Montant location : Reste à régler :

Chèque caution : Quittance responsabilité civile :

Chèque arrhes :

Fait à Cerizay, le

Signature de l'utilisateur
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant de l'Association